

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURGES - 1801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 30/09/2024 - 4223 - 2004 B 00405 - 478 908 668 - A-Z RENOVATION

<<A Z RENOVATION >>
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €uros
Siège social : 5 Rue du Port
18190 CHATEAUNEUF SUR CHER
478 908 668 RCS BOURGES



FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
30 SEPTEMBRE 2023

ASSOCIES	NBRE DE PARTS	NBRE DE VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
Monsieur Krzysztof SUPINSKI Les Gours 18160 SAINT-BAUDEL	380	380	Supinski Krzysztof	Supinski Krzysztof
Madame Cynthia WYMER épouse SUPINSKI Les Gours 18160 SAINT-BAUDEL	20	20	Cynthia Wymer	Cynthia Wymer

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 2 associés sont présents, totalisant 400 parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 400 voix.

Le Président de séance

<< A-Z RENOVATION >>
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 5 Rue du Port
18190 CHATEAUNEUF SUR CHER
478 908 668 RCS BOURGES

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 2 582.93 Euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 582.93 Euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 582.93 Euros.

AFFECTATION

Dotation en report à nouveau

– Report à nouveau, soit 2 582.93 Euros

Dividendes

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1	Aucune distribution		
Année N-2	Aucune distribution		
Année N-3	Aucune distribution		

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article R.223-16 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées entre Monsieur Krzysztof SUPINSKI, cogérant associé et la société.

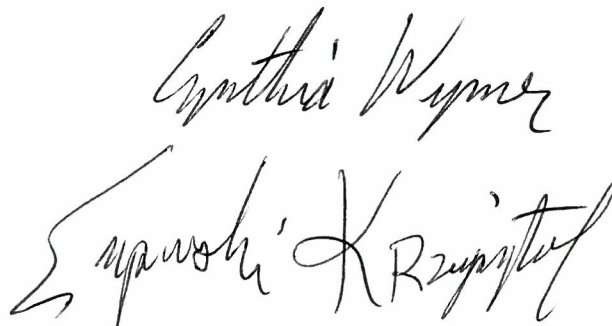
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article R.223-16 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées entre Madame Cynthia WYMER, épouse SUPINSKI, cogérante associée et la société.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération nette allouée à la gérance au cours de l'exercice pour un montant de 28 721.52 Euros, et propose de la fixer à 30 000 Euros pour l'exercice à venir, indépendamment des cotisations sociales obligatoires et facultatives.

La gérance



The image shows two handwritten signatures in black ink. The top signature is 'Cynthia Wymer' and the bottom signature is 'Krzysztof Supinski'. Both signatures are written in a cursive, flowing style.

<< A-Z RENOVATION >>
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 5 Rue du Port
18190 CHATEAUNEUF SUR CHER
478 908 668 RCS BOURGES

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES

PAR L'ARTICLE R.223-16 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Chère associée,

En application des articles R.223-16 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions intervenues entre la société et l'un de ses Gérants ou associés :

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Entre la Société et Monsieur Krzysztof SUPINSKI, cogérant associé

- a perçu une rémunération dont le montant net s'élève à 10 000 Euros pour sa fonction de cogérant.
- les cotisations sociales obligatoires sont prises en charge par la société à hauteur de 3 849.76 Euros dont 1 597.00 Euros de CSG déductible et 2 357.98 Euros de cotisations loi Madelin.
- a laissé à la disposition de la société une somme de 27 719.40 Euros inscrite en compte courant d'associés, non productive d'intérêts.
- a perçu un loyer professionnel de 7 680 Euros pour la mise à disposition d'un local professionnel rue du Port à Châteauneuf sur Cher (18190) et 7 200 Euros pour le 360 Chemin des Prés Rouges à Saint-Laurent de la Prée (17).

Entre la Société et Madame Cynthia WYMER épouse SUPINSKI, cogérante associée

- a perçu une rémunération dont le montant net s'élève à 13 085.52 Euros pour sa fonction de cogérante.
- les cotisations sociales obligatoires sont prises en charge par la société à hauteur de 4 837.00 Euros dont 1 510.48 Euros de CSG déductible.
- a laissé à la disposition de la société une somme de 0.00 Euros inscrits en compte courant d'associés, non productive d'intérêts.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Fait à Châteauneuf sur Cher, le 10 septembre 2023.

La gérance.




<< A-Z RENOVATION >>
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 5 Rue du Port
18190 CHATEAUNEUF SUR CHER
478 908 668 RCS BOURGES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
30 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente septembre à quatorze heures, les associés se sont réunis : 5 Rue du Port - 18190 CHATEAUNEUF SUR CHER en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Krzysztof SUPINSKI, propriétaire de 380 parts ci 380 parts

Madame Cynthia WYMER épouse SUPINSKI, propriétaire de 20 parts ci 20 parts

Total des parts présentes : 400 parts sur les 400 parts composant le capital social.

Monsieur Krzysztof SUPINSKI préside la séance en qualité de cogérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article R.223-16 du Code de Commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents, prescrits par les articles R.223-18 et R.223-19 du Code de Commerce, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article R.223-16 du Code de Commerce, approbation de ces conventions ;
- Ratification et fixation de la rémunération de la gérance ;

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article R.223-16 du Code de Commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 2 582.93 Euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 582.93 Euros de la manière suivante :

ORIGINE

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice** : 2 582.93 Euros.

AFFECTATION

Dotation en report à nouveau

- Report à nouveau, soit 2 582.93 Euros

Dividendes

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1	Aucune distribution		
Année N-2	Aucune distribution		
Année N-3	Aucune distribution		

Cette résolution, mise aux voix, est *adoptée* à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article R.223-16 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées entre Monsieur Krzysztof SUPINSKI, gérant associé et la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant observé que Monsieur Krzysztof SUPINSKI, associé intéressé n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article R.223-16 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées entre Madame Cynthia WYMER, épouse SUPINSKI, associée et la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant observé que Madame Cynthia WYMER épouse SUPINSKI, associée intéressée n'a pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération nette allouée à la gérance au cours de l'exercice pour un montant de 28 721.52 Euros et de la fixer à 30 000 Euros pour l'exercice à venir indépendamment des cotisations sociales obligatoires et facultatives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

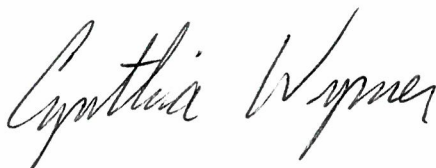
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant associé, et l'associée présente.

Monsieur Krzysztof SUPINSKI, cogérant associé

Handwritten signature of Krzysztof Supinski in black ink.

Madame Cynthia WYMER Epouse SUPINSKI, cogérante associée

Handwritten signature of Cynthia Wymer in black ink.

<< A-Z RENOVATION >>
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 5 Rue du Port
18190 CHATEAUNEUF SUR CHER
478 908 668 RCS BOURGES

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Madame,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires enregistre une progression de 14.58 % et le résultat d'exploitation passe de 4 913.29 Euros en N-1 à 3 034.70 Euros pour cet exercice.

Il y a eu 11 391.14 Euros d'investissements nouveaux au cours de l'exercice pour un effectif salarié de zéro personne.

Le contexte économique reste difficile et l'exercice à venir incertain. La crise sanitaire et économique n'est plus d'actualité mais les conséquences sont importantes, notamment dans le comportement des consommateurs en général et de notre clientèle en particulier, ainsi qu'une très forte hausse du prix des matières premières et des fournitures consommables.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Comme mentionné ci-dessus, l'activité est incertaine et il n'est pas réaliste de faire des prévisions d'activité et de résultat, tant à moyen qu'à court terme.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 :

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 238 754.02 Euros contre 208 379.78 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 15.58 % ;

Le total des produits d'exploitation s'élève à 234 450.71 Euros contre 211 036.10 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 11.10 % ;

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 231 416.01 Euros contre 206 122.81 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 12.27 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 3 034.70 Euros contre 4 913.29 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -38.23%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 28 721.52 Euros contre 29 238.33 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation -1.77 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 8 209.26 Euros contre 9 453.76 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -13.16 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à zéro contre zéro au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 0 %.

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 0,00 Euros contre 0,00 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 0 %.

Compte tenu d'un résultat financier de -942.61 Euros (-1 080.85 Euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 2 092.09 Euros contre 3 832.44 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation -45.41 %.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 430.84 Euros contre 0 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation NS %, de l'impôt sur les bénéfices de -60,00 Euros contre 0,00 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de NS %, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 2 582.93 Euros contre 3 832.44 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -32.60 %.

Au 30 juin 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 276 204.11 Euros contre 312 969.53 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -11.75 %.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

La situation nette se renforce légèrement, de même que le fonds de roulement, ce dernier couvre le besoin net en fonds de roulement généré par l'exploitation de l'entreprise. La structure financière est équilibrée par une avance en compte courant d'associés de 27 719.46 Euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

	2022/2023	2021/2022	2020/2021
<u>COMPTE DE RESULTAT</u>			
. Chiffre d'affaires	238 754	208 380	154 081
. Valeur ajoutée	80 919	81 154	59 596
. Excédent brut d'exploitation	38 098	39 057	27 284
. Résultat d'exploitation	3 035	4 913	4 988
. Résultat courant	2 092	3 832	4 046
. Résultat exceptionnel	431	0	-4 979
<u>BILAN</u>			
. Situation nette	101 970	99 387	95 555
. Fonds de roulement	75 216	67 561	71 276
. Besoin net en fonds de roulement	37 352	-7 904	20 204
. Actif circulant	150 138	123 137	136 871
. Dettes à court terme	112 786	131 041	116 668
<u>CAPACITE BENEFICIAIRE</u>	39 014	38 012	21 420
. Résultat	2 583	3 832	-933
. Amortissements et provisions	36 421	34 180	22 353

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 582.93 Euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 582.93 Euros.

AFFECTATION

Dotation en report à nouveau

– Report à nouveau, soit 2 582.93 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1	Aucune distribution		
Année N-2	Aucune distribution		
Année N-3	Aucune distribution		

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article R.223-16 du Code de Commerce.

RATIFICATION ET FIXATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Nous vous demanderons de ratifier la rémunération nette allouée à la gérance au cours de l'exercice pour un montant de 28 721.52 Euros et de la fixer à 30 000 Euros pour l'exercice à venir, indépendamment des cotisations sociales obligatoires et facultatives.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le gérant

Cynthia Wymer
Symon Krayol

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

AZ RENOVATION

5 rue du Port
18190 CHATEAUNEUF SUR CHER

Représentée

☒ par son représentant légal :

Monsieur Krzysztof SUPINSKI

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

ASSISTANCE ET CONSEIL

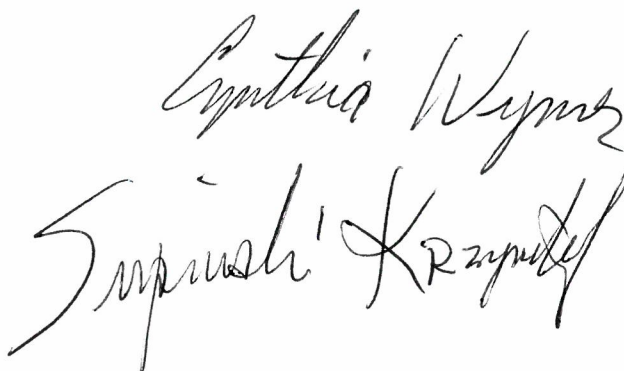
Rue Albert Einstein –18000 BOURGES

numéro unique d'identification- (Siren) : **434 026 027**

Fait à CHATEAUNEUF SUR CHER, le 30 septembre 2023

Signature

La gérance



Cynthia Wymers
Supinski Krzysztof

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	118 770	71 616	47 154	61 755
	Autres immobilisations corporelles	179 307	138 382	40 925	52 509
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		298 092	209 998	88 094	114 279
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	45 040		45 040	49 270
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	41 660		41 660	47 360
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 504		1 504	754
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	47 723		47 723	14 347
	Autres créances	10 472		10 472	9 207
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	37 972		37 972	75 553
	Charges constatées d'avance	3 739		3 739	2 199
	TOTAL (III)	188 111		188 111	198 691
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		486 202	209 998	276 204	312 970

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Cynthia Wymur
Supinski KRZYSZTOF

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2023

30/06/2022

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	125 812	125 812
	Report à nouveau	(35 225)	(39 057)
	Résultat de l'exercice	2 583	3 832
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	101 970	99 387
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	33 728	53 398
	Emprunts et dettes financières divers (3)	27 719	29 143
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	80 944	89 910
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 464	30 536
	Dettes fiscales et sociales	7 378	10 595
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	174 234	213 582
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	276 204	312 970
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		2 582,93	3 832,44
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		75 764	90 101
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		108	89
(3) Dont emprunts participatifs			

Cynthia Wapner
Szymon Krzywicki